

# O.P.A.H.

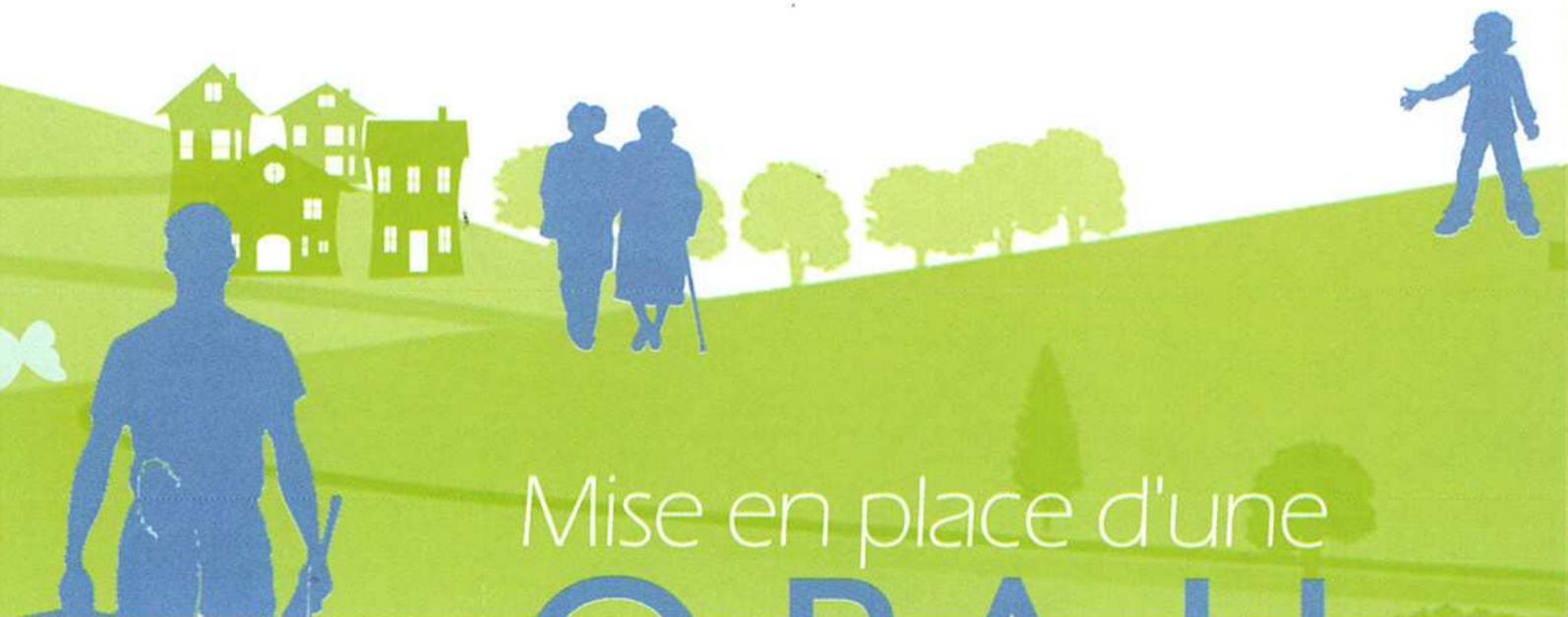


Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

## BENEFICIEZ D'AIDES POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT



*Communauté de communes du Gennois*



Mise en place d'une

# O.P.A.H.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

AMBILLOU-CHATEAU

CHEMELLIER

CHENHUTTE-  
TREVES-CUNAUT

COUTURES

GENNES

GREZILLE

LOUERRE

NOYANT-LA-PLAINE

SAINT-GEORGES-  
DES-SEPT-VOIES

LETHOUREIL

## POUR REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET RECOURIR AUX ENERGIES RENOUVELABLES

en proposant des diagnostics thermiques des logements  
et des aides complémentaires pour diminuer les charges  
énergétiques.

## POUR FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

en adaptant les logements pour faire face aux difficultés physiques  
ou aux situations de handicap.

## POUR UN PLUS GRAND NOMBRE DE LOGEMENTS LOCATIFS DE QUALITE

en aidant les propriétaires à réhabiliter leurs logements dégradés  
ou vacants.

## POUR UN MEILLEUR CONFORT

en favorisant la réalisation de travaux de mise aux normes  
de confort et en réhabilitant les logements vétustes.

## POUR DES LOYERS MOINS CHERS

en proposant aux propriétaires de pratiquer des loyers maîtrisés,  
en contrepartie de subventions plus élevées.



Communauté de communes du Gennois



## DES AIDES FINANCIERES MAJOREES POUR AMELIORER VOTRE LOGEMENT

Selon votre situation,  
vous pouvez bénéficier de subventions  
de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),  
du Conseil général, du Conseil régional,  
de la Communauté de Communes  
ou de votre caisse de retraite.

ASSISTANCE FINANCIERE

### PROPRIETAIRE OCCUPANT

**Le taux des subventions** varie de 35 % à 80 % selon  
la nature de votre projet.\*

**L'attribution des subventions** dépend du montant  
des ressources du foyer.

### PROPRIETAIRE BAILLEUR

**Le taux des subventions** varie de 25 % à 45 % selon la nature du  
loyer du logement réhabilité.\*

**Vous restez libre de l'attribution du logement** mais celui-ci  
doit être loué pendant neuf ou douze ans.

**Les locataires de logements conventionnés** peuvent  
bénéficier de l'A.P.L. versée directement au propriétaire.

\* Ce taux de subvention s'applique à un montant de travaux plafonné.



DES CONSEILS TECHNIQUES  
ET ADMINISTRATIFS POUR  
**REALISER VOS TRAVAUX**  
EN TOUTE SERENITE

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une assistance gratuite vous permettant de définir le projet le plus approprié à vos besoins et à vos moyens.

## DEFINITION DU PROJET

Selon vos besoins, définition du projet en fonction de vos moyens et des aides disponibles.

**Elaboration d'un projet de travaux** répondant aux normes réglementaires et aux exigences des financeurs.

## CONSEILS TECHNIQUES

**Recommandation des travaux à entreprendre**

Visite conseil et diagnostics techniques :

croquis de l'état projeté accompagné d'un descriptif sommaire des travaux et de leur estimation.

Analyse des devis.

## ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Information sur les **démarches administratives** nécessaires à la réalisation du projet.

Information sur les **aides financières disponibles**.

**Etablissement des dossiers** de demande de subvention.

Opérateur choisi par votre  
communauté  
de communes :



02 41 88 87 03

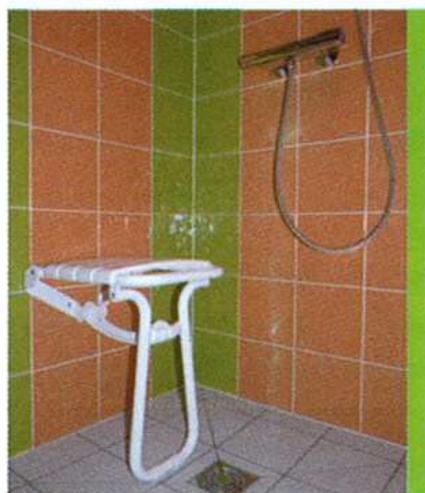
ASSISTANCE ADMINIS-  
TRATIVE ET TECHNIQUE



## DES EXEMPLES DE FINANCEMENT POUR REALISER VOS PROJETS

Vous avez des travaux à réaliser dans votre logement, bénéficiez de l'assistance du PACT pour la conception et le financement de votre projet.

ILS EN ONT BENEFICIE,  
POURQUOI PAS VOUS ?

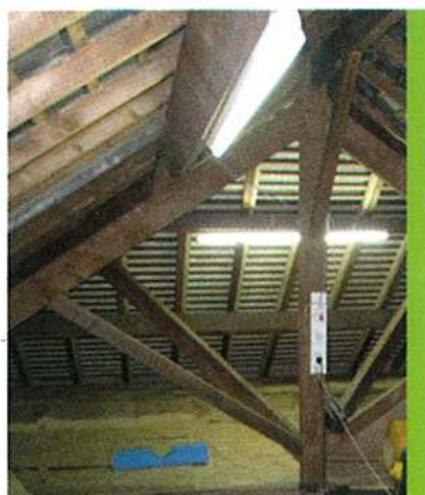


### MONIQUE VOULAIT RESTER CHEZ ELLE BIEN ET LONGTEMPS

#### Aménagement d'une salle d'eau et d'un WC :

- Pose d'une douche à siphon de sol avec barres murales,
- Installation de WC réhaussés avec barre de relèvement,
- Elargissement de la porte d'entrée du logement avec création d'une rampe d'accès.

TRAVAUX TTC	9 112 €
SUBVENTIONS	(80%) 7 290 €



### LAURENT ET CECILE VOULAIENT ETRE MIEUX CHAUFFES TOUT EN DIMINUANT LEUR FACTURE

- Isolation des combles perdus par 30 cm de laine minérale,
- Installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygro B,
- Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation avec horloge de programmation.

TRAVAUX TTC	11 183 €
SUBVENTIONS	(52%) 5 810 €
Economie sur la facture énergétique : 1 370 €/an	



UN INTERLOCUTEUR  
PRIVILEGIE  
POUR SIMPLIFIER  
VOS DEMARCHES

## UN ORGANISME PARTENAIRE DES COLLECTIVITES LOCALES

La Commaunauté de Communes du Gennois a confié l'animation de son O.P.A.H. au **Pact d'Indre et Loire**.

Reconnu service social d'intérêt général, les associations PACT constituent le premier réseau associatif national au service de l'habitat. Le projet des 145 associations nationales est d'améliorer l'habitat pour mieux vivre ensemble.

Ce projet poursuit 5 objectifs :

- la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti ;
- le développement des territoires ;
- la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie ;
- le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ;
- l'insertion sociale par le logement.

Dans le cadre de l'O.P.A.H. de la Commaunauté de Communes du Gennois, la mission du **PACT** consiste à rechercher avec vous les meilleurs solutions pour la réalisation de vos travaux.

### PERMANENCES :

à la **Communauté de Communes du Gennois**

23 rue de Napoléon  
49350 GENNES

2ème et 4ème mardi du mois  
de 10 h à 12 h 30

à la **Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine**

49 bd Jacques Savary  
49700 DOUE-LA-FONTAINE

1er et 3ème lundi du mois  
de 10 h à 12 h 30

CONTACT : PACT D'INDRE ET LOIRE  
Agence de Maine-et-Loire

**02 41 88 87 03**



**PACT**  
Indre et Loire

BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

[www.pact37.fr](http://www.pact37.fr)